

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRAY Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRAY a été élu secrétaire de séance.

N° 25/1. ADMINISTRATION GENERALE – INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL – GANNAT TRANSITIONS

Madame Julie CHABRIDON, Conseillère Municipale, élue sur la liste « GANNAT TRANSITIONS », a adressé sa démission à Madame le Maire. Madame Julie CHABRIDON figurait sur la liste « GANNAT TRANSITIONS ».

Le suivant immédiat de cette même liste Monsieur Patrick VIDAL a été convoqué à la réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2024. Ne souhaitant pas siéger, Monsieur Patrick VIDAL n'a pas été installé dans ses fonctions de Conseil Municipal de la Ville de Gannat.

Le suivant immédiat de cette même liste Madame Amélie BERTHON a été convoquée à la réunion de ce conseil municipal en remplacement de Madame Julie CHABRIDON pour la liste « GANNAT TRANSITIONS ».

Le conseil municipal,

Vu l'article L 270 du Code Electoral,

Vu les résultats des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020,

Vu la démission de Madame Julie CHABRIDON,

Vu la délibération n°24/103 du Conseil Municipal réuni en séance du 9 décembre 2024 prenant acte du refus de siéger de Monsieur Patrick VIDAL,

Vu la convocation adressée aux membres du Conseil Municipal en date du 24 janvier 2025,

Vu la réponse écrite de Madame Amélie BERTHON en date du 2 février 2025, informant Madame le Maire de son intention de ne pas siéger au Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

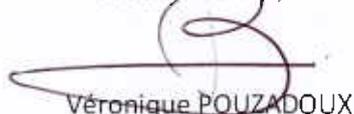
A l'unanimité,

PREND ACTE que Madame Amélie BERTHON refuse de siéger au conseil municipal ; Madame Amélie BERTHON n'est donc pas installée dans ses fonctions de Conseillère Municipale de la Ville de Gannat, en lieu et place de Madame Julie CHABRIDON Conseillère Municipale démissionnaire,

CHARGE Madame le Maire de convoquer le conseiller suivant immédiat de la liste « GANNAT TRANSITIONS ».

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Madame le Maire,

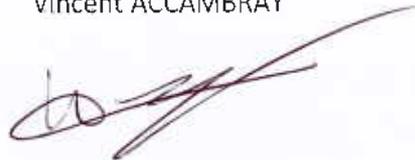

Véronique POUZADOUX



Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Vincent ACCAMBRAY



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-01-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	27 JANVIER 2025
Date de publication	12 février 2025
Nombre de conseillers	
En exercice	27
Absents	1
Excusé	0
Présents	20
Pouvoirs	6
Votants	26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRA Y Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRA Y a été élu secrétaire de séance.

N° 25/2. ADMINISTRATION GENERALE – INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL – GROUPE GANNAT 2020

Monsieur Amar DAKKAR, Conseiller Municipal, élu sur la liste « GANNAT 2020 », a adressé sa démission à Madame le Maire. Monsieur Amar DAKKAR figurait sur la liste « GANNAT 2020 ».

Le suivant immédiat de cette même liste Monsieur Malik BENAMA a été convoqué à la réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2024. Ne souhaitant pas siéger, Monsieur Malik BENAMA n'a pas été installé dans ses fonctions de Conseil Municipal de la Ville de Gannat.

Le suivant immédiat de cette même liste est Madame Andréa ROBERT. En conséquence, Madame Andréa ROBERT a été convoquée à la réunion de ce conseil municipal en remplacement de Monsieur Amar DAKKAR pour la liste « GANNAT 2020 ».

Le conseil municipal,

Vu l'article L 270 du Code Electoral,

Vu les résultats des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020,

Vu la démission de Monsieur Amar DAKKAR,

Vu la délibération n°24/104 du Conseil Municipal réuni en séance du 9 décembre 2024 prenant acte du refus de siéger de Monsieur Malik BENAMA,

Vu l'absence de Madame Andréa ROBERT à cette séance du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

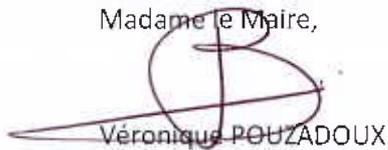
A l'unanimité,

PREND ACTE que Madame Andréa ROBERT refuse de siéger au conseil municipal ; Madame Andréa ROBERT n'est donc pas installée dans ses fonctions de Conseillère Municipale de la Ville de Gannat, en lieu et place de Monsieur Amar DAKKAR Conseiller Municipal démissionnaire,

CHARGE Madame le Maire de convoquer le conseiller suivant immédiat de la liste « GANNAT 2020 ».

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Madame le Maire,


Veronique POUZADOUX



Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Vincent ACCAMBRAY



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-02-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRAY Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRAY a été élu secrétaire de séance.

N° 25/3. FINANCES PUBLIQUES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL

Pièce jointe financière

Le Conseil municipal,

Sur rapport de Madame Annick BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, et particulièrement l'article 242,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-03-DE
Date de réception préfecture : 24/02/2025

Vu l'article 106 de la loi n°205-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la république,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable actuellement au budget principal et budgets annexes de la collectivité,

Vu la délibération n°91/22 du 1er juillet 2022 adoptant le référentiel M57 à compter de l'exercice budgétaire 2023,

Vu la délibération n°24/93 du Conseil Municipal réuni en séance du 4 octobre 2024 approuvant l'expérimentation du Compte Financier Unique à compter de l'exercice budgétaire 2024 pour le budget principal et les 4 budgets annexes de la collectivité,

Vu le Compte Financier unique – budget principal pour l'année 2024 de la Ville de Gannat,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget principal de la Ville au titre de l'année 2024,

Etant précisé que Madame le Maire se retire au moment du vote,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

Par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE, 6 ABSTENTIONS

APPROUVE le Compte Financier Unique au titre de l'année 2024 du budget principal,

PREND ACTE de la présentation du Compte Financier Unique, correspondant aux résultats suivants :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés		949.546,72	568.074,40			381.472,32
Opérations de l'exercice	7.297.880,22	8.263.609,39	2.700.775,87	2.207.591,97	9.998.656,09	10.471.201,36
Totaux	7.297.880,22	9.213.156,11	3.268.850,27	2.207.591,97	9.998.656,09	10.852.673,68
Résultats de clôture		1.915.275,89	1.061.258,30			
Restes à réaliser			878.542,24	1.329.081,09	878.542,24	1.329.081,09
TOTAUX CUMULES	7.297.880,22	9.213.156,11	4.147.392,51	3.536.673,06	10.877.198,33	12.181.754,77
RESULTATS DEFINITIFS		1.915.275,89	610.719,45			1.304.556,44

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-03-DE
Date de réception préfecture : 24/02/2025

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2024 au Budget primitif 2025 ainsi qu'il suit :

- **Article 001 – Déficit d'investissement reporté** : **1.061.258,30 €**
- **Article 1068 – Résultat à affecter** : **610.719,45 €**
- **Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté** : **1.304.556,44 €**

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Madame le Maire,


Véronique POUZADOUX



Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Vincent ACCAMBRAY



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-03-DE
Date de réception préfecture : 24/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRAY Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRAY a été élu secrétaire de séance.

N° 25/4. FINANCES PUBLIQUES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE CAMPING

Pièce jointe financière

Le Conseil municipal,

Sur rapport de Madame Annick BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, et particulièrement l'article 242,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu l'article 106 de la loi n°205-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la république,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable actuellement au budget principal et budgets annexes de la collectivité,

Vu la délibération n°91/22 du 1er juillet 2022 adoptant le référentiel M57 à compter de l'exercice budgétaire 2023,

Vu la délibération n°24/93 du Conseil Municipal réuni en séance du 4 octobre 2024 approuvant l'expérimentation du Compte Financier Unique à compter de l'exercice budgétaire 2024 pour le budget principal et les 4 budgets annexes de la collectivité,

Vu le Compte Financier unique – budget annexe camping pour l'année 2024 de la Ville de Gannat,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget annexe camping de la Ville au titre de l'année 2024,

Etant précisé que Madame le Maire se retire au moment du vote,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique au titre de l'année 2024 du budget annexe Camping,

PREND ACTE de la présentation du Compte Financier Unique, correspondant aux résultats suivants :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés		1.912,09		15.885,29		17.797,38
Opérations de l'exercice	35.379,63	35.973,27	31.999,30	33.722,03	67.378,93	69.695,30
Totaux	35.379,63	37.885,36	31.999,30	49.607,32	67.378,93	87.492,68
Résultats de clôture		2.505,73		17.608,02		
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	35.379,63	37.885,36	31.999,30	49.607,32	67.378,93	87.492,68
RESULTATS DEFINITIFS		2.505,73		17.608,02		20.113,75

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2024 au Budget primitif 2025 ainsi qu'il suit :

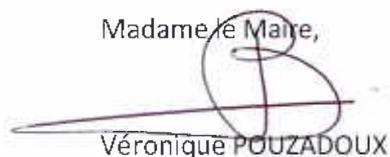
- Article 001 – Excédent d'investissement reporté : 17.608,02 €
- Article 1068 – Résultat à affecter : Néant
- Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 2.505,73 €

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

Le secrétaire de séance,


Véronique **POUZADOUX**

Vincent **ACCAMBRAY**





Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-04-DE
Date de réception préfecture : 24/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRAY Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRAY a été élu secrétaire de séance.

N° 25/5. FINANCES PUBLIQUES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE LOCATIONS DE SALLES

Pièce jointe financière

Le Conseil municipal,

Sur rapport de Madame Annick BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, et particulièrement l'article 242,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu l'article 106 de la loi n°205-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable actuellement au budget principal et budgets annexes de la collectivité,

Vu la délibération n°91/22 du 1er juillet 2022 adoptant le référentiel M57 à compter de l'exercice budgétaire 2023,

Vu la délibération n°24/93 du Conseil Municipal réuni en séance du 4 octobre 2024 approuvant l'expérimentation du Compte Financier Unique à compter de l'exercice budgétaire 2024 pour le budget principal et les 4 budgets annexes de la collectivité,

Vu le Compte Financier unique – budget annexe locations de salles pour l'année 2024 de la Ville de Gannat,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget annexe locations de salles de la Ville au titre de l'année 2024,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique au titre de l'année 2024 – budget annexe locations de salle,

PREND ACTE de la présentation du Compte Financier Unique, correspondant aux résultats suivants :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés		5.777,77		85.493,83		91.271,60
Opérations de l'exercice	173.238,18	180.257,67	23.154,27	14.265,86	196.392,45	194.523,53
Totaux	173.238,18	186.035,44	23.154,27	99.759,69	196.392,45	285.795,13
Résultats de clôture		12.797,26		76.605,42		89.402,68
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	173.238,18	186.035,44	23.154,27	99.759,69	196.392,45	285.795,13
RESULTATS DEFINITIFS		12.797,26		76.605,42		89.402,68

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2024 au Budget primitif 2025 ainsi qu'il suit :

- **Article 001 – Excédent d'investissement reporté** : **76.605,42 €**
- **Article 1068 – Résultat à affecter** : **Néant**
- **Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté** : **12.797,26 €**

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire

Le secrétaire de séance,


Véronique ROUZADOUX

Vincent ACCAMBRAY





Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-05-DE
Date de réception préfecture : 24/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRA Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRA Y a été élu secrétaire de séance.

N° 25/6. FINANCES PUBLIQUES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE LA MALTERIE

Pièce jointe financière

Le Conseil municipal,

Sur rapport de Madame Annick BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, et particulièrement l'article 242,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu l'article 106 de la loi n°205-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la république,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable actuellement au budget principal et budgets annexes de la collectivité,

Vu la délibération n°91/22 du 1er juillet 2022 adoptant le référentiel M57 à compter de l'exercice budgétaire 2023,

Vu la délibération n°24/93 du Conseil Municipal réuni en séance du 4 octobre 2024 approuvant l'expérimentation du Compte Financier Unique à compter de l'exercice budgétaire 2024 pour le budget principal et les 4 budgets annexes de la collectivité,

Vu le Compte Financier unique – budget annexe La Malterie pour l'année 2024 de la Ville de Gannat,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget annexe La Malterie de la Ville au titre de l'année 2024,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique au titre de l'année 2024 – budget annexe de LA MALTERIE,

PREND ACTE de la présentation du Compte Financier Unique, correspondant aux résultats suivants :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés		0,00		0,00		0,00
Opérations de l'exercice	26.463,93	26.463,93	657.268,90	573.887,91	683.732,83	600.351,84
Totaux	26.463,93	26.463,93	657.268,90	573.887,91	683.732,83	600.351,84
Résultats de clôture			83.380,99		83.380,99	
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	26.463,93	26.463,93	657.268,90	573.887,91	683.732,83	600.351,84
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	0,00	83.380,99		83.380,99 €	

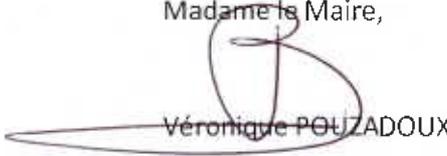
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2024 au Budget primitif 2025 ainsi qu'il suit :

- Article 001 – déficit d'investissement reporté : 83.380,99 €
- Article 1068 – Résultat à affecter : Néant
- Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : Néant

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Madame le Maire,


Veronique POUZADOUX



Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Vincent ACCAMBRAY



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-06-DE
Date de réception préfecture : 24/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRAY Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRAY a été élu secrétaire de séance.

N° 25/7. FINANCES PUBLIQUES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PONT SOL

Pièce jointe financière

Le Conseil municipal,

Sur rapport de Madame Annick BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, et particulièrement l'article 242,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-07-DE
Date de réception préfecture : 24/02/2025

Vu l'article 106 de la loi n°205-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la république,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable actuellement au budget principal et budgets annexes de la collectivité,

Vu la délibération n°91/22 du 1er juillet 2022 adoptant le référentiel M57 à compter de l'exercice budgétaire 2023,

Vu la délibération n°24/93 du Conseil Municipal réuni en séance du 4 octobre 2024 approuvant l'expérimentation du Compte Financier Unique à compter de l'exercice budgétaire 2024 pour le budget principal et les 4 budgets annexes de la collectivité,

Vu le Compte Financier unique – budget annexe Lotissement Le Pont Sol pour l'année 2024 de la Ville de Gannat,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget annexe Lotissement Le Pont Sol de la Ville au titre de l'année 2024,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique au titre de l'année 2024 – Budget Annexe Lotissement Le Pont Sol,

PREND ACTE de la présentation du Compte Financier Unique, correspondant aux résultats suivants :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés		51.375,94	53.769,82		53.769,82	51.375,94
Opérations de l'exercice	78.838,28	27.462,34	0,00	53.769,82	78.838,28	81.232,16
Totaux	78.838,28	78.838,28	53.769,82	53.769,82	132.608,10	132.608,10
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	78.838,28	78.838,28	53.769,82	53.769,82	132.608,10	132.608,10
RESULTATS DEFINITIFS	Néant	Néant	Néant	Néant		Néant

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

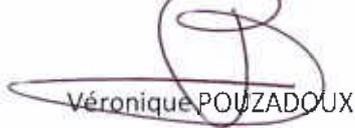
DIT QUE suite à la décision prise par délibération n°24.134 du Conseil Municipal réuni en séance du 9 décembre 2024 clôturant le budget annexe « LOTISSEMENT PONT SOL AU 31 DECEMBRE 2024 » les affectations de résultats sont à L'ETAT NEANT.

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

Le secrétaire de séance,


Véronique POUZADOUX

Vincent ACCAMBRAY





Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-07-DE
Date de réception préfecture : 24/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRAY Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRAY a été élu secrétaire de séance.

N° 25/8. FINANCES PUBLIQUES ; BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS – EXERCICE 2024

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les Communes doivent délibérer, tous les ans, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers. Ce bilan sera annexé au Compte Financier Unique de la commune.

Considérant l'obligation d'annexer au compte financier unique de la commune le bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées par la Ville,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

LUI DONNE ACTE de la communication des réalisations de l'exercice 2024 ci-dessous répertoriées, et d'adopter ce bilan :

ACQUISITIONS

Suivant acte notarié en date du 19 janvier 2024 moyennant le prix de 20.601,87 € d'une parcelle de terrain cadastrée AM 459, AM 460, AM 461, AM 462 d'une contenance de 554 m² sise 1 allée Jusserand,

Suivant acte notarié en date du 3 octobre 2024 moyennant le prix de 261 € d'une parcelle en nature de terre constituant partie d'un chemin cadastrée XI 84 d'une contenance de 261 m² sise Les Billons,

Suivant acte notarié en date du 14 octobre 2024 moyennant le prix de 1 € d'une parcelle cadastrée AE 1175, AE 1176 d'une contenance de 356 m² sise rue du Stade,

CESSIONS

Suivant acte notarié en date du 31 janvier 2024 moyennant le prix de 18.000 € d'une parcelle de terrain cadastrée AM 459 d'une superficie de 388m² sis 1 allée Jusserand à Monsieur et Madame MALLET

Suivant acte notarié en date du 30 août 2024 moyennant le prix de 2.040 € d'une parcelle en délaissement cadastrée AI 219 d'une superficie de 51M² sise Place Paul Guilbaud à la SCI la Gare

Suivant acte notarié en date du 25 septembre 2024 moyennant le prix de 340 € d'une portion de parcelle issue du domaine public cadastrée YV 89 d'une superficie de 17 m² sise Impasse des Cours – Peyrolles à Madame LAM Shue Wen,

Suivant acte notarié en date du 25 septembre 2024 moyennant le prix de 720 € d'une portion de parcelle issue du domaine public cadastrée YV 88 d'une superficie de 36 m² sise impasse des Cours – Peyrolles à Madame LACROIX Patricia

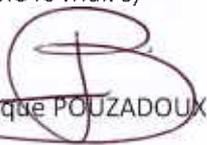
Suivant acte notarié en date du 14 mai 2024 moyennant le prix de 32.806,80 € d'une parcelle de terrain à bâtir cadastrée AE 1164, AE 1165 d'une superficie de 701 m² sise 4 impasse du Pont Sol à la société dénommée « Les Pères 2022 » (budget lotissement le Pont sol)

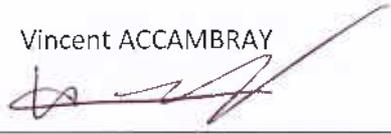
Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

Le secrétaire de séance,

Véronique  POUZADOUX

Vincent  ACCAMBRAY



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-08-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRAY Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRAY a été élu secrétaire de séance.

N° 25/9. FINANCES PUBLIQUES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES - ANNEE 2025

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient chaque année de voter les taux des taxes directes locales. Ces taux s'appliquent ensuite sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État.

Il convient de prendre des dispositions fiscales.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu la loi n° 2024-1188 du 20 décembre 2024 spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances,

Vu le Rapport et Débat d'orientations budgétaires de la commune en séance du Conseil municipal du 9 décembre 2024,

Vu l'avis de la commission des finances et dynamique économique réunie le 29 janvier 2025,

Considérant que depuis 2021, la taxe d'habitation des résidences principales n'est plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre,

Considérant la préparation du budget 2025,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE DE MAINTENIR les taux communaux des taxes directes locales comme suit :

- | | |
|--|---------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties | 43,61 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 48,72 % |
| - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 11,90 % |

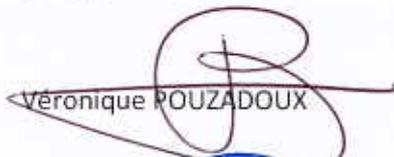
AUTORISE Madame le Maire à procéder à la notification de cette délibération aux services préfectoraux et à l'administration fiscale.

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

Le secrétaire de séance,


Veronique POUZADOUX


Vincent ACCAMBRAY



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-09-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaients présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRA Y Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRA Y a été élu secrétaire de séance.

N° 25/10. FINANCES PUBLIQUES : BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF – EXERCICE 2025

Pièces jointes financières

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après lecture des propositions d'inscriptions budgétaires,

Après avis de la Commission des finances et dynamique économique du 29 janvier 2025,

Sur proposition de Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

Par 20 voix POUR, 6 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

APPROUVE le budget primitif principal pour l'exercice 2025 tel qu'annexé à la présente délibération, et arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

Section de fonctionnement :	8.914.275 €
Section d'investissement :	5.291.631 €
Soit un total des inscriptions budgétaires équilibré à :	14.205.906 €

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

Le secrétaire de séance,


Véronique POUZADOUX

Vincent ACCAMBRAY





Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-10-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRAY Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRAY a été élu secrétaire de séance.

N° 25/11. FINANCES PUBLIQUES : BUDGET PRIMITIF / BUDGET ANNEXE CAMPING – EXERCICE 2025

Pièces jointes financières

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après lecture des propositions d'inscriptions budgétaires,

Après avis de la Commission des finances et dynamique économique en date du 29 janvier 2025,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif du service annexe du camping pour l'exercice 2025 tel qu'annexé à la présente délibération,

- Pour la section de fonctionnement

arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **39.579,73 €**

- Pour la section d'investissement

arrêté en dépenses à la somme de **32.854,00 €**

arrêté en recettes à la somme de **56.412,75 €**

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

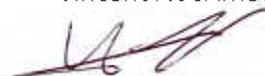
Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

Le secrétaire de séance,


Véronique POUZADOUX

Vincent ACCAMBRAY





Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-11-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRAY Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRAY a été élu secrétaire de séance.

N° 25/12. FINANCES PUBLIQUES : BUDGET PRIMITIF / BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS DE SALLES – EXERCICE 2025

Pièces jointes financières

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après lecture des propositions d'inscriptions budgétaires,

Après avis de la Commission des finances et dynamique économique en date du 29 janvier 2025,

Sur proposition de Madame le Maire,

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-12-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif du service annexe des locations de salles pour l'exercice 2025, tel qu'annexé à la présente délibération, et arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

Section de fonctionnement : **173.215,00 €**

Section d'investissement : **95.905,00 €**

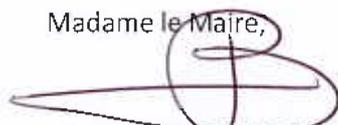
Soit un total des inscriptions budgétaires équilibré à : 269.120,00 €

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

Le secrétaire de séance,


Véronique **POUZADOUX**

Vincent **ACCAMBRAY**





Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-12-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRAY Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRAY a été élu secrétaire de séance.

N° 25/13. FINANCES PUBLIQUES : BUDGET PRIMITIF / BUDGET ANNEXE QUARTIER DE LA MALTERIE- EXERCICE 2025

Pièces jointes financières

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après lecture des propositions d'inscriptions budgétaires,

Après avis de la Commission des finances et dynamique économique en date du 29 janvier 2025,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif du service annexe du quartier de la Malterie pour l'exercice 2025, tel qu'annexé à la présente délibération, et arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

Section de fonctionnement : _____ **818.181,98 €**

Section d'investissement : _____ **1.289.065,57 €**

Soit un total des inscriptions budgétaires équilibré à : 2.107.247,55 €

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Madame le Maire



Veronique POUZADOUX

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Vincent ACCAMBRAY

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-13_AER-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRA Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRA Y a été élu secrétaire de séance.

N° 25/13. FINANCES PUBLIQUES : BUDGET PRIMITIF / BUDGET ANNEXE QUARTIER DE LA MALTERIE- EXERCICE 2025

Pièces jointes financières

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après lecture des propositions d'inscriptions budgétaires,

Après avis de la Commission des finances et dynamique économique en date du 29 janvier 2025,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif du service annexe du quartier de la Malterie pour l'exercice 2025, tel qu'annexé à la présente délibération, et arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

Section de fonctionnement : **942.984,50 €**

Section d'investissement : **472.100,91 €**

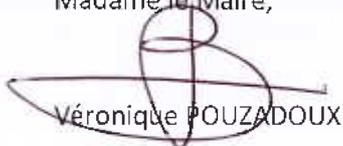
Soit un total des inscriptions budgétaires équilibré à : 1.415.085,41 €

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

Le secrétaire de séance,


Véronique POUZADOUX

Vincent ACCAMBRAY





Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-13-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRAY Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRAY a été élu secrétaire de séance.

N° 25/14. FINANCES PUBLIQUES : COTISATIONS ET ADHESIONS AUX ORGANISMES / ANNEE 2025

La Commune de GANNAT adhère à divers organismes ou associations en raison de l'intérêt que représentent leurs activités. Elle délibère annuellement sur le versement des cotisations en prenant en compte les évolutions des cotisations annuelles.

En conséquence, les adhésions pour l'année 2025 se répartissent comme suit :

➤ **BUDGET PRINCIPAL**

Nom de l'organisme	Cotisations 2025
ASSOCIATION DES MUSEES BOURBONNAIS	305,00 €
ALLIER A LIVRE OUVERT	795,76 €
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES	1.944,68 €
ASSOCIATION MUSIQUES VIVANTES	816,20 €
CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIES	225,00 €
LA FREDON	450,00 €
ARALD	60,00 €
LES AMIS DES VIADUCS SIOULE ET BOUBLE	100,00 €
PROFESSION SPORTS ET LOISIRS	39,50 €
LA ROUTE DES EGLISES PEINTES DU BOURBONNAIS	100,00 €
PASSEPORT DU CIVISME	500,00 €
TOTAL	5 336,14 €

➤ **BUDGET ANNEXE « LOCATIONS DE SALLES »**

Nom de l'organisme	Cotisations 2025
ASSOCIATION FRANCAISE DES CINEMAS ART ET ESSAI	400,00 €
ASSOCIATION PLEIN CHAMP	174,00 €
A.D.R.C	105,00 €
TOTAL	679,00 €

Les montants 2025 des adhésions pourront être revus à la hausse ou à la baisse à réception des factures et appels de cotisation.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances et dynamique économique du 29 janvier 2025,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Madame le Maire n'a pas pris part au vote pour le vote de l'adhésion
à l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalités**

DECIDE d'adhérer auprès des associations et différents organismes ci-dessus présentés pour la somme de **5 336,16 €** pour le budget principal et **679 €** pour le budget annexe locations salles,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte relatif à ces adhésions,

DIT que les dépenses de fonctionnement seront prélevées aux budget général et budget annexe « locations de salles » de l'exercice 2025.

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

Le secrétaire de séance,


Véronique POUZADOUX

Vincent ACCAMBRAY





Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-14-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRAY Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRAY a été élu secrétaire de séance.

N° 25/15. FINANCES PUBLIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2025 – ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

Conformément au débat d'orientations budgétaires 2025, la municipalité a l'intention d'engager des programmes de travaux. Ils porteront notamment sur la poursuite de la rénovation de l'Hôtel de Ville ainsi que sur la création d'un espace associatif, culturel et jeunesse « Jean-Jaurès ».

Cette nouvelle phase de travaux à l'Hôtel de Ville permettra d'aménager le 1er étage en bureaux pour y accueillir notamment les services supports comme les ressources humaines, les finances, l'administration générale et la communication.

La création d'un espace associatif, culturel et jeunesse « Jean-Jaurès » permettra de regrouper toutes les associations bénéficiant ainsi de lieux pour leurs activités qu'ils soient dédiés ou partagés avec un ensemble de moyens mutualisés.

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la Ville de Gannat peut solliciter une aide financière relative à la construction ou le gros entretien d'équipements communaux.

Les plans de financement prévisionnels des travaux sont les suivants :

➤ **CREATION D'UN ESPACE ASSOCIATION JEAN JAURES**

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etudes (Maitrise œuvre + SSI, Diverses Mission (SPS, OPC)	75.000 €	ETAT (DETR)	250.000 €
		REGION (Contrat Ambition Région)	300.000 €
Travaux aménagement intérieur et extérieur	1.200.000 €	DEPARTEMENT (Contrat RCVCB)	126.538 €
		AUTOFINANCEMENT COMMUNE	598.462 €
TOTAL	1.275.000 €	TOTAL	1.275.000 €

➤ **AMENAGEMENT DE L'ETAGE DE L'HOTEL DE VILLE**

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	75.000 €	ETAT (DETR)	26.250 €
		AUTOFINANCEMENT Commune	48.750 €
TOTAL	75.000 €	TOTAL	75.000 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales CGCT,

Vu les critères d'éligibilité au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,

Vu l'avis de la Commission des finances et dynamique économique réunie le 29 janvier 2025,

Sur proposition de Madame Annick Bertolucci, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

DE SOLLICITER une subvention auprès de l'État, au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) 2025

- Fiche 6.1 : La construction ou le gros entretien d'équipements communaux concernant les travaux de l'Hôtel de Ville 2^{ème} phase pour un montant de 26.250 €, ce qui représente 35 % du montant total des dépenses estimées à 75.000 € HT

- Fiche 6.2 : Equipements publics spécifiques (Grands projet culturels, touristiques ou sportifs) pour la création de l'Espace associatif Jean-Jaurès soit 250.000 € ce qui représente la subvention maximum pour un montant prévisionnel de travaux à hauteur de 1.275.000 €.

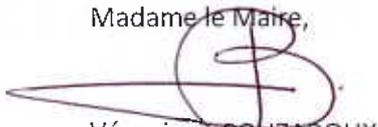
Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-15-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

DE MANDATER Madame le Maire ou son représentant pour solliciter les subventions et l'autoriser à signer tout document relatif à ces demandes.

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Madame le Maire,


Véronique ROUZADOUX



Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Vincent ACCAMBRAY



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-15-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRAY Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRAY a été élu secrétaire de séance.

N° 25/16. FINANCES PUBLIQUES – SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Gannat tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Sur proposition de Madame le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE d'une décision favorable à l'acceptation des dons destinés aux victimes du cyclone Chido à Mayotte,

DECIDE de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

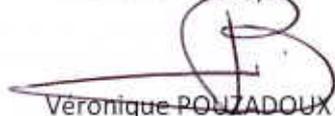
- Faire un don d'un montant de 2 500 €
- à la Protection civile - Tour Essor - 14 rue Scandicci - 93500 PANTIN

PRECISE que ce don financier pourra être complété par un don de matériel,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Madame le Maire,



Veronique POUZADOUX



Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Vincent ACCAMBRAY



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-16-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRAY Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRAY a été élu secrétaire de séance.

N° 25/17. FINANCES PUBLIQUES : ATTRIBUTION DES CREDITS AUX ECOLES PUBLIQUES GANNATOISES

Parmi ses compétences, la Ville a la charge financière du fonctionnement pédagogique des écoles publiques. Elle décide ainsi de faire évoluer son budget global alloué par élève scolarisé dans les écoles publiques gannatoises.

Par délibération n°24/063, le Conseil Municipal réuni en séance du 26 avril 2024 a décidé de simplifier les démarches administratives et de revaloriser les montants alloués aux écoles publiques gannatoises par élève.

Pour rappel : Le budget 2024 a été attribué de la manière suivante (fournitures scolaires, transports scolaires élémentaires, subvention exceptionnelle voyage scolaire, abonnement, cadeau de Noël maternelle et besoins pédagogiques) :

- 63€ par élève maternel,
- 64€ par élève élémentaire,
- 88€ par élève scolarisé en classe ULIS

De plus, à cela il faut ajouter les budgets suivants :

- Le coût des photocopies couleur / noir et blanc (ainsi que la location de la photocopieuse)
- Une subvention de fonctionnement de 825 € est allouée pour le Réseau d'Aide spécialisé aux Elèves en Difficultés (RASED) basé sur la commune de Gannat.
- Les transports du quotidien à destination des structures municipales (médiathèque, cinéma, musée, piscine, gymnase) ; un marché avec un plafond estimé à 20 000 € HT par an.

Pour les crédits alloués au titre de l'année 2025, il est proposé de les revaloriser sur la base de l'indice des prix à la consommation 2024 soit 1,3 % - source INSEE economie.gouv.fr – publication du 15 janvier 2025 ; étant entendu que cette revalorisation sera arrondie à l'euro supérieur.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget principal de la Commune,

Vu la délibération n°24/063 du Conseil Municipal réuni en séance du 26 avril 2024 simplifiant et revalorisant les crédits alloués aux écoles publiques gannatoises,

Vu l'avis de la commission finances et dynamique économique en date du 29 janvier 2024,

**Sur proposition de Madame Stéphanie Cartoux, Adjointe au Maire,
Après en avoir délibéré, DECIDE,
A l'unanimité**

D'ALLOUER un budget par élève scolarisé dans une école publique Gannatoise comme suit :

- 64€ par élève maternel,
- 65€ par élève élémentaire,
- 90€ par élève scolarisé en classe ULIS

DE PRECISER que les commandes sont réalisées par les directeurs des écoles publiques Gannatoises après validation par le service comptabilité de la Mairie,

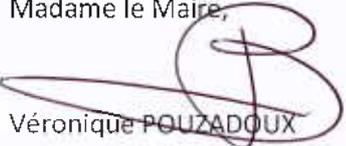
DE PRECISER que ces sommes seront imputées au Budget principal.

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

Le secrétaire de séance,

Véronique  POUZADOUX

Vincent  ACCAMBRAY



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le recours administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-17-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRAY Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRAY a été élu secrétaire de séance.

N° 25/18. FINANCES PUBLIQUES – MISE EN FOURRIERE DE VEHICULES, ENLEVEMENT ET DESTRUCTION D'EPAVES, RECOUVREMENT DES FRAIS DE FOURRIERE

Pièce jointe

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 20 février 2024 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 modifié fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 et suivant,

Considérant qu'en vertu des pouvoirs de police du Maire, il est le garant de la prévention et de la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-18-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

communal. A ce titre, il doit prendre toutes dispositions de nature à pouvoir réagir à toutes atteintes qui pourraient être engendrées par la présence d'épaves abandonnées sur la voie publique ou ses dépendances.

Considérant que conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, les épaves de véhicules sont assimilées à des déchets et sont traitées en tant que tel,

Considérant que la mise en fourrière intervient lorsque les véhicules sont stationnés en infraction sur la voie publique ou stationnés plus de 7 jours sans bouger et occasionnant une gêne. Dès lors, les véhicules sont identifiés par la police municipale par le biais de la gendarmerie nationale qui s'assure qu'ils ne sont pas volés. Suite à la mise en fourrière, le propriétaire est informé par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours maximum.

Considérant qu'en cas de restitution du véhicule, le montant des opérations de fourrière automobile, payable directement par le propriétaire de la voiture à l'entreprise, est prévu par arrêté du 20 février 2024,

Considérant que lorsque le propriétaire ne retire pas son véhicule dans les délais fixés par le code de la route, la Ville garantit la rémunération de l'entreprise ; étant précisé que la collectivité recouvre ultérieurement ce montant auprès du propriétaire du véhicule mis en fourrière lorsque celui-ci est identifié,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité

D'APPLIQUER les tarifs en vigueur des frais de fourrière pour automobiles définis par arrêté du 20 février 2024 comme annexé,

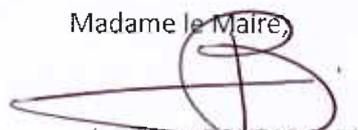
PRECISE que ce titre de recettes sera adressé au propriétaire identifié par l'identification des pièces afférentes à la circulation du véhicule en l'occurrence par la carte grise de ce véhicule.

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

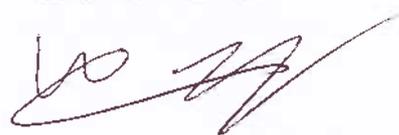
Madame le Maire,

Le secrétaire de séance,


Véronique POUZADOUX

Vincent ACCAMBRAY





Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-18-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRAY Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRAY a été élu secrétaire de séance.

N° 25/19. COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ DE TRAVAUX – REHABILITATION DE L'ACCUEIL ET DU SERVICE POPULATION DE L'HOTEL DE VILLE DE GANNAT – AVENANTS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R.2123-1,

Vu le budget principal,

Vu la consultation lancée le 28 juin 2024 relative aux travaux de réhabilitation de l'accueil et du service population de l'Hôtel de Ville de Gannat composée de 5 lots,

Vu la délibération n°24/89 du 4 octobre 2024 du conseil municipal attribuant les marchés relatifs aux travaux de réhabilitation de l'accueil et du service population de l'Hôtel de Ville à Gannat et notamment les lots 01 Démolition – Gros œuvre attribué à l'entreprise DU

PARAISSANT EN PRÉFECTURE
003-210301180-20250203-25-19-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

de 19 980 euros HT et le lot 04 Plâtrerie – peinture attribué à l'entreprise DECORAMA pour un montant de 30 324,60 euros HT,

Considérant que pour les lots inférieurs à 90 000€ HT ainsi que leurs avenants, seuls les avis de la commission des marchés à procédure adaptée et du Conseil municipal sont requis en raison de la délégation de signature de Madame le Maire et de son représentant,

Considérant les plus-values générées sur les lots 01 et 04 en raison d'ajout de travaux,

Considérant l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée en date du 29 janvier 2025,

Sur proposition de Madame Annick BERTOLUCCI, adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE

A l'unanimité

Lot 01 Démolition – Gros œuvre

DE PRENDRE ACTE de l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée **DE CONCLURE** l'avenant 01 tel qu'annexé, avec l'entreprise DUPRAT SA domiciliée à Cusset (03) d'un montant de 4 310,00 euros HT, portant ainsi le montant du marché à 24 290,00 euros HT, soit 29 148,00 euros TTC,

Lot 04 Plâtrerie – peinture

DE PRENDRE ACTE de l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée **DE CONCLURE** l'avenant 01 tel qu'annexé, avec l'entreprise DECORAMA domiciliée à Clermont-Ferrand (63) d'un montant de 5 068,93 euros HT, portant ainsi le montant du marché à 35 393,53 euros HT, soit 42 472,24 euros TTC,

DE PRENDRE NOTE que le Conseil municipal a délégué la signature des avenants avec les entreprises titulaires à Madame le Maire ou son représentant concernant les lots 01 et 04,

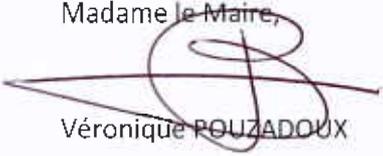
DE PRECISER QUE les dépenses afférentes seront assurées au moyen des crédits inscrits au Budget Principal

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

Le secrétaire de séance,


Véronique POUZADOUX


Vincent ACCAMBRAY



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-19-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRAY Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRAY a été élu secrétaire de séance.

N° 25/20. COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ DE FOURNITURES ET SERVICES – ACCORD-CADRE FOURNITURE DE CARBURANTS PAR CARTES ACCREDITIVES – AVENANT 01

Pièce jointe

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R.2123-1,

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°, L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique,

VU le budget principal,

VU la consultation lancée le 29 décembre 2021 relative à l'accord-cadre pour la fourniture de carburants par cartes accréditives,

VU la délibération n° 15/22 du 11 février 2022 attribuant l'accord-cadre pour la fourniture de carburants par cartes accréditives à l'entreprise ROADY SAS SAIVE domiciliée à Gannat (03) dans les conditions suivantes :

Montant minimum annuel : 30 000 euros HT

Montant maximum annuel : 70 000 euros HT

VU la consultation lancée le 29 novembre 2024 pour la fourniture de carburants par cartes accréditives et sa déclaration sans suite pour modification du besoin en date du 27 janvier 2025,

CONSIDERANT QUE le besoin de prolonger l'accord-cadre précédent (n°2021-12) relatif à la fourniture de carburants par cartes accréditives afin de permettre à la collectivité de relancer une consultation dans de bonnes conditions,

CONSIDERANT QUE pour les marchés supérieurs à 90 000€ HT, l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée et la décision du Conseil Municipal sont requis,

CONSIDERANT l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée en date du 29 janvier 2025,

Sur proposition de Madame Annick BERTOLUCCI, adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE

A l'unanimité

APPROUVE l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée et **DECIDE** de conclure l'avenant 01 tel qu'annexé avec l'entreprise ROADY SAS SAIVE domiciliée à Gannat (03) afin de prolonger le délai d'exécution jusqu'au 30 juin 2025.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le marché avec l'entreprise susmentionnée et tout document afférent à l'attribution du marché,

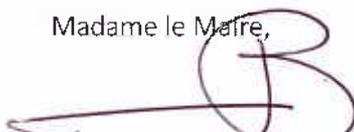
PRECISE QUE les conditions économiques du marché ne sont pas modifiées, que les montants minimum et maximum annuels ne sont pas modifiés et que cet avenant n'a aucune incidence financière.

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

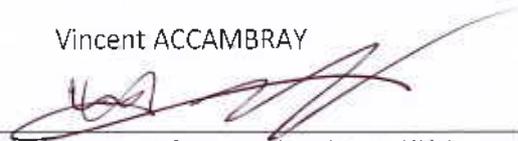
Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

Le secrétaire de séance,


Véronique POUZADOUX

Vincent ACCAMBRAY



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-20-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRAY Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRAY a été élu secrétaire de séance.

N° 25/21. ADMINISTRATION GENERALE - MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN VEHICULE – CONTRAT DE LOCATION

Pièce jointe

Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire, informe l'assemblée que la société TRAFIC COMMUNICATION propose de mettre à la disposition de la commune un véhicule utilitaire type Peugeot Boxer L2H2 vitré avec cloisons bois, à titre gratuit, pour une durée de trois ans et dix mois, dans le cadre d'un contrat de location.

Celui-ci a pour objet la mise à disposition d'un véhicule aux services techniques de la commune dont le financement est assuré par la vente d'emplacements publicitaires. Les coûts d'assurance et d'entretien restent à la charge de la commune.

La ville s'est engagée en 2017 et 2021 dans cette même prestation auprès de cette entreprise.

Le véhicule mis à disposition était de marque « RENAULT TRAFIC », immatriculé « GD-538-EK » et pour une durée de 3 ans. Ce véhicule a été volé et incendié le 13 mars 2024.

Ce nouveau contrat se décompose de la façon suivante :

- Nouveau véhicule utilitaire sur la base d'un contrat de 3 ans et 10 mois afin que les anciens partenaires ne soient pas pénalisés (prestations des partenaires payées en anticipé)
- Les 10 premiers mois seront avec l'affichage des anciens partenaires
- Les 3 ans suivants avec de nouveaux partenaires issus d'une nouvelle commercialisation.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les possibilités offertes à la collectivité à l'issue du contrat signé en 2021,

Vu le contrat ci-joint proposé par Trafic Communication,

Vu l'avis des différentes commissions,

Sur proposition de Madame Annick BERTOLLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

Par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE, 6 ABSTENTIONS,

DE DONNER son accord pour la location d'un véhicule dans le cadre d'un contrat avec la société TRAFIC COMMUNICATION suivant les conditions énoncées dans le contrat

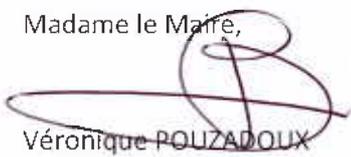
D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat et tous les documents s'y rapportant pour cette double opération.

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

Le secrétaire de séance,

Véronique  POUZADOUX

Vincent  ACCAMBRAY



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-21-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRAY Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRAY a été élu secrétaire de séance.

N° 25/22. RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE

Pièce jointe

La surveillance médicale des agents est assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier, il convient de définir les conditions d'adhésion au service de médecine préventive.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250212-25-22-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention,

Vu l'avis de la commission finances et dynamique économique réunie le 29 janvier 2025,

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE

A l'unanimité

DE SOLLICITER le Centre de Gestion de l'Allier pour bénéficier de la prestation médecine de prévention,

D'AUTORISER Madame le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé à la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire en charge du personnel, à signer toutes les pièces se rapportant à ces décisions, et notamment la convention d'adhésion.

DIT QUE les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2025 de l'établissement,

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

Le secrétaire de séance,

Véronique POUZADOUX

Vincent ACCAMBRAY



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250212-25-22-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRAY Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRAY a été élu secrétaire de séance.

N° 25/23. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SDE 03 – ALIMENTATION ELECTRIQUE 11 PANNEAUX PUBLICITAIRES SUR LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Pièce jointe : descriptif des travaux – plan de financement.

La municipalité souhaite implanter des panneaux publicitaires (délibération n°24/059 du Conseil Municipal réuni le 26 avril 2024). 11 points d'alimentation sur le réseau d'éclairage public sont nécessaires pour l'alimentation de ces panneaux publicitaires.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il a informé la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget communal,

Vu le projet établi par le SDE 03,

Vu l'avis de la commission des finances et dynamique économique réunie le 29 janvier 2024,

Sur proposition de Serge Gatignol, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE

A l'unanimité

D'APPROUVER l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus,

DE DEMANDER la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier,

DE PRENDRE ACTE de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 6 620 € lors de la cotisation de l'année 2025 au syndicat

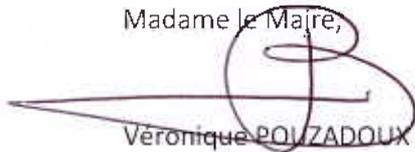
D'ADOPTER le plan d'étalement sur une durée de 5 ans,

DE PRECISER que les dépenses afférentes seront imputées au Budget principal « contributions aux organismes de regroupement ».

Fait et délibéré le 3 février 2025,

A Gannat

Madame le Maire,



Véronique POLZADOUX



Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Vincent ACCAMBRAY



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-23-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRAY Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRAY a été élu secrétaire de séance.

N° 25/24. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PARTICIPATION COMMUNE DE GANNAT – TRAVAUX VOIE VERTE

1 pièce jointe

Les aménagements de la voie verte ont été portés, assurés et financés par la Communauté de communes sur des espaces publics de la commune de Gannat.

Je vous propose que la Commune de Gannat rembourse la Communauté de communes le montant des travaux non directement liés à la voie verte et portés par la Communauté de communes, subventions perçues déduites, soit 28 302,56 €.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-24-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°17/186 du 22 juin 2017 portant appel à projet régional Territoire d'excellence Pleine Nature,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°19/23 du 7 février 2019 portant demande de subvention véloroute/voie verte Gannat-Saint Pourçain et approuvant le projet,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20/21 du 6 février 2020 portant demande de subventions – véloroute voie verte Gannat /St Pourçain – Phase 2,

Vu la délibération n°20/155 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2020 approuvant le projet de convention de transfert de gestion de la voie ferrée n°789 entre Gannat et Bayet,

Vu la délibération n°21/82 du Conseil communautaire en date du 6 mai 2021 portant demande de subventions – voie verte Gannat St Pourçain – phase 1 bis le Mayet d'École – Bayet,

Vu la délibération n°21/161 du Conseil communautaire en date du 23 septembre 2021 portant candidature à l'Appel à Projets Fonds Mobilités Actives et Projets Structurants – Aménagements cyclables,

Vu la délibération n°21/135 du Conseil communautaire en date du 20 juillet 2021 portant maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une voie verte entre Gannat et Saint Pourçain s/Sioule,

Vu la délibération n°23/123 du 22 juin 2023 du conseil Communautaire attribuant les marchés de travaux relatifs à l'aménagement d'une voie verte entre Gannat et Saint Pourçain sur Sioule – Secteurs 1 et 2 de Gannat à Bayet,

Considérant que les aménagements de la voie verte ont été portés par la Communauté de communes sur des espaces publics de la commune de Gannat,

Considérant que les entreprises pour la réalisation de ces travaux ont été retenues par la Communauté de communes,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent confier à la Communauté de communes la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions,

Considérant que la place située devant l'école Eugène Bannier a été requalifiée pour permettre le passage de la voie verte,

Considérant qu'à cette occasion, et à la demande de la Commune de Gannat, des travaux d'aménagements ont été réalisés sur les espaces publics communaux en dehors du seul périmètre de la voie verte et en lien avec la requalification de l'école Eugène Bannier,

Considérant que ces travaux ont été assurés et financés par la Communauté de communes, ceux-ci étant directement liés au passage de la voie verte,

CONSIDERANT QU'il convient que la Commune de Gannat rembourse la Communauté de communes des coûts des travaux non liés directement à la voie verte, subventions perçues par la Communauté de communes déduites,

CONSIDERANT QUE les travaux à la charge de la Commune s'élèvent à :

	LOT 1 / Colas	Lot 2 TREYVE
Montant total des travaux HT	62 122,56 €	134 758,95 €
Montant des travaux à la charge de la Commune de Gannat HT	43 029,43 €	51 302,45 €
Subventions perçues (base 70%)	30 120,60 €	35 911,72 €
Montant net à la charge de la commune de Gannat	12 908,83 €	15 393,73 €

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-24-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

Considérant qu'à l'issue des travaux, la Commune de Gannat restera propriétaire et gestionnaire des espaces aménagés pour la voie verte,

Sur proposition de Serge GATIGNOL, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

DIT QUE la Communauté de communes assure la maîtrise d'ouvrage des aménagements de la voie verte sur les espaces publics de la commune de Gannat et leur financement,

DIT QUE la Commune de Gannat remboursera la Communauté de communes le montant des travaux non directement liés à la voie verte et portés par la Communauté de communes, subventions perçues déduites, soit 28 302,56 €,

APPROUVE le tableau de répartition des coûts tel qu'annexé,

DIT QU'à l'issue des travaux, la Commune de Gannat restera propriétaire et gestionnaire de ces deux voies.

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

Le secrétaire de séance,

Véronique ROUZADOUX

Vincent ACCAMBRAY



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-24-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRA Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRA Y a été élu secrétaire de séance.

N° 25/25. POLITIQUE EDUCATION – JEUNESSE - BOURSE ENGAGEMENT CITOYEN -- CONVENTION CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'ALLIER

PJ : convention de partenariat

La municipalité de Gannat a décidé d'encourager les jeunes à s'engager volontairement dans les différentes structures communales et associatives en mettant en place le dispositif **Bourse Engagement Citoyen** accessible aux jeunes de 11 à 25 ans résidant sur la commune de GANNAT.

L'association accueillera le bénéficiaire pour une durée de 36 heures.

Il convient aujourd'hui d'adopter une convention de partenariat entre la commune et la chambre de commerce et d'industrie.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal de la commune pour l'exercice 2023,

Vu la délibération n° 65/19 du Conseil municipal réuni en séance du 12 juillet 2019 décidant de créer un dispositif de bourse d'engagement citoyen pour les jeunes gannatois et en a défini les principales modalités.

Vu la délibération n° 96/19 du conseil municipal réuni en séance du 4 octobre 2019 définissant les montants et modalités de fonctionnement des chèques engagement citoyen.

Vu la délibération n°70/21 du conseil municipal réuni en séance du 12 juillet 2021 définissant les modalités de participation aux frais du permis de conduire venant compléter le dispositif.

Vu la délibération n°24/10 du conseil municipal réuni en séance du 1^{er} février 2024 approuvant la convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier pour l'année 2024,

Vu le projet de convention à intervenir avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier pour l'année 2025,

Vu l'avis des commissions,

Considérant l'intérêt de cette opération pour les jeunes gannatois,

Considérant qu'il convient de contractualiser avec la Chambre de Commerce et d'Industrie,

Sur proposition de Madame Stéphanie Cartoux, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE

Par 20 voix POUR, 5 CONTRE, 1 ABSTENTION,

D'APPROUVER la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier ci-annexée,

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous documents afférents à cette opération,

DE PRECISER que les dépenses afférentes seront assurées au moyen des crédits inscrits au budget principal.

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Madame le Maire



Véronique POUZADOUX



Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Vincent ACCAMBRAY



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-25-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRAY Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRAY a été élu secrétaire de séance.

N° 25/26. POLITIQUE EDUCATION – JEUNESSE - BOURSE ENGAGEMENT CITOYEN – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES AUTO-ECOLES GANNATOISES

Pièces jointes : modèle de conventions de partenariat

Le dispositif **Bourse Engagement Citoyen** peut prendre la forme d'une aide au permis de conduire.
Il convient aujourd'hui de contractualiser avec les autoécoles gannatoises participantes au dispositif.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal de la commune pour l'exercice 2023,

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-26-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

Vu la délibération n° 65/19 du Conseil municipal réuni en séance du 12 juillet 2019 décidant de créer un dispositif de bourse d'engagement citoyen pour les jeunes gannatois et en a défini les principales modalités.

Vu la délibération n° 96/19 du Conseil municipal réuni en séance du 4 octobre 2019 définissant les montants et modalités de fonctionnement des chèques engagement citoyen.

Vu la délibération n°70/21 du Conseil municipal réuni en séance du 12 juillet 2021 définissant les modalités de participation aux frais du permis de conduire venant compléter le dispositif.

Vu la délibération n°24/11 du conseil municipal réuni en séance du 1^{er} février 2024 approuvant la convention de partenariat avec les auto-écoles gannatoises,

Vu les projets de conventions à intervenir avec les auto-écoles gannatoises,

Vu l'avis des commissions,

Considérant l'intérêt de cette opération pour les jeunes gannatois,

Considérant qu'il convient de contractualiser avec les auto-écoles gannatoises,

Sur proposition de Madame Stéphanie Cartoux, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE

Par 20 voix POUR, 5 CONTRE, 1 ABSTENTION,

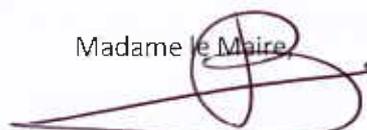
D'APPROUVER les projets de convention ci-annexés,

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer ces conventions et tous documents afférents à cette opération,

DE PRECISER que les dépenses afférentes seront assurées au moyen des crédits inscrits au budget principal.

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,

Vincent ACCAMBRAY



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-26-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 JANVIER 2025
Date de publication 12 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice 27
Absents 1
Excusé 0
Présents 20
Pouvoirs 6
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 03 février 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), M. CORBON Jean-Louis, M. ACCAMBRA Vincent, M. AMARGIER Quentin, Mme BEGON Christiane, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert), M. PREVAUTAT Jean-François, Mme SUREAU Marie Pascale, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme MATHINIER Jade formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme JEUDI Aline, M. MONTJOL Hubert

Absent : M. RAY François,

Monsieur ACCAMBRA Y a été élu secrétaire de séance.

N° 25/27. POLITIQUE EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE – CONVENTION DE PARTENARIAT EAC - MISE EN ŒUVRE DE PARTENARIATS DANS LE CADRE DU FESTIVAL JEUNES

1 pièce jointe

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°22/113 du Conseil Communautaire en date du 07 juillet 2022, portant adoption de la convention de partenariat territorial pour l'éducation aux arts et à la culture 2022-2026,

Vu la Charte pour l'éducation artistique et culturelle présentée le 08 juillet 2016 par le Haut Conseil à l'éducation artistique et culturelle,

Vu la compétence culture de la Communauté de communes Saint-Pourçain

Signé le légal en préfecture
003-210301180-20250203-25-27-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

Vu l'avis en Commission solidarités, santé, éducation, jeunesse et familles réunie le 9 décembre 2024,

Considérant que les objectifs de la politique culturelle de la Communauté de communes s'inscrivent dans les priorités culturelles de la politique culturelle de la Ville de Gannat,

Considérant que les partenariats avec des structures et établissements publics et privés sont des outils pour le développement culturel local, et que les différents dispositifs mis en œuvre, se mettent au service du territoire et contribuent à faire émerger des parcours culturels,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DIT QUE les partenariats entre la Communauté de communes et les structures : Centre Social Viva Sioule – Centre Social La Magic – Point Accueil Jeunes de Gannat – accueil de loisirs La Caz'ados, s'inscrivent dans le cadre de la convention de partenariat territorial pour l'éducation aux arts et à la culture 2022-2026, et notamment dans le cadre du Festival Jeunes 2025,

APPROUVE le projet de convention de partenariat tel qu'annexé qui permettra de fixer le cadre des relations entre la Communauté de communes, les partenaires et notamment celui avec la Ville de Gannat et en particulier le Point Accueil Jeunes,

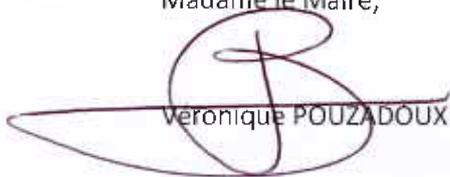
AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat « Festival Jeunes 2025 » ainsi que tous documents relatifs à ce sujet.

Fait et délibéré le 3 février 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

Le secrétaire de séance,


Veronique POUZADOUX

Vincent ACCAMBRAY





Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250203-25-27-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025